

BRÛLAGE DE VÉGÉTAUX

DEMANDE D'AUTORISATION DU MAIRE APPLICABLE DU 1^{ER} MARS AU 31 MAI

**ARRÊTE PREFECTORAL SIDPC N° 4 du 13 mai 2016-03
relatif aux prescriptions applicables à la protection contre l'incendie de
bois, forêts, plantations, landes, maquis et garrigues**

(à faire parvenir en mairie au moins quinze jours avant la date prévue pour l'opération)

Nom et domicile du demandeur :

Situation, lieu-dit, superficie des terrains concernés :
(Joindre un plan cadastral et une autorisation du propriétaire en cas de terrain privé)

N° de parcelle cadastrale concernée :
N° de section :

Distance des bois les plus proches mesurée en ligne droite :

Motifs du feu :

Dates et heures prévues : (début et fin du feu)

Moyens de prévention prévus par le demandeur :

Noms des personnes présentes sur le site le jour de l'intervention :

Date et Signature du déclarant

Avis et prescriptions du maire (après avis de la DDT) :

Demande à transmettre par le maire à :
**Courrier : Direction Départementale des Territoires - Service du Patrimoine Environnemental – 13, rue des Moulins
CS60350 - 43009 LE-PUY-EN-VELAY**
Ou courriel: ddt-spe@haute-loire.gouv.fr